

Charte de fonctionnement « Espace de parole pour bénévoles »



V1 – février 2017

Cet espace de parole neutre est destiné aux bénévoles qui accompagnent des personnes isolées. Il permet l'échange d'expériences et de savoirs sur leur vécu de bénévole, leur ressenti sur les situations rencontrées. Il est basé sur une relation de confiance et une libre circulation de la parole et de l'échange. Il s'agit de partager sa propre expérience, et ainsi de pouvoir prendre du recul au travers du regard des autres participants.

OBJECTIFS

- Améliorer l'accompagnement des personnes isolées
- Partager, construire des réflexions avec les pratiques de chacun
- Renforcer par le partage d'expériences la légitimité de ses actions individuelles
- Permettre à chacun de développer et d'enrichir ses ressources par la dynamique de groupe

CADRE

- PORTAGE : le collectif « Regards croisés sur la prévention du suicide en sud Manche »
- ANIMATION : des professionnels de la santé des équipes mobiles précarité exclusion et personnes âgées du centre hospitalier de l'Estran.
- COORDINATION : les CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du Sud Manche
- FREQUENCE : 2 fois par an, et davantage selon les besoins exprimés.
- LIEU : sur chaque territoire de Clic du Sud Manche, pour favoriser la proximité.
- DUREE : 2 heures (14h-16h30)
- PARTICIPATION : le nombre de participants sera au minimum de 5 personnes et de 15 au maximum.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- L'accès se fait uniquement sur inscription auprès du Clic.
- Le participant s'engage à arriver à l'heure et à ne pas partir en cours d'échanges.
- Les animateurs distribuent la parole, sont garants du cadre : confidentialité, bienveillance, rigueur.
- Le participant s'engage à respecter la confidentialité vis-à-vis des situations évoquées (anonymat) et la non divulgation des propos tenus dans l'espace de parole.
- Le participant s'engage à respecter la présente charte.

